



09 OCT. 2024

AVIS D'ATTRIBUTION N°29/2024 PROVISOIRE DE LA CONSULTATION

Conformément aux articles 13 et 14 du décret présidentiel n° 15-247 au 16 septembre 2015 et des dispositions contenues dans la loi organique N°23-12 du 05/08/2023 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public., la faculté des sciences et des sciences appliquées, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation N°29/2024 portant «Maintenance et réparation Matériels de Sécurité et de Prévention» En date du 01/10/2024 au siège de l'APC de Bouira, et le site de l'université de Bouira.

Qu'à l'issue d'évaluation des offres techniques et financières, la consultation été attribué provisoirement à la société citée dans le tableau ci-dessous selon les critères suivants :

Société Numéro d'identification fiscale	Montant de l'offre En DA/ TTC	Délai D'exécution	Observations
TAALBA ABDERRAHMANE 17816040346718000000	MNT :2 70 000.00 DA	10jours	Offre unique

Et en application de l'article 82 de la Loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant dans le cadre de cet appel d'offres (attribution provisoire, annulation de l'attribution provisoire, annulation de la procédure ou anfractuosité) peut introduire un recours. Ce recours est introduit dans les dix (10) jours à compter de la première (1^{ère}) publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans le siège de la commune de la wilaya de Bouira et sur le site de l'université (www.univ-bouira.dz), auprès de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres.

Si le dixième (10^{ème}) jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Le service contractant est tenu dans l'avis d'attribution provisoire du marché, d'inviter les soumissions autres que l'attributaire provisoire du marché de se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Le Doyen
الكلية
العلوم والعلوم التطبيقية
البويرة